Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20261012-D_2026_10_4-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Département : ARDECHE

ARRONDISSEMENT : LARGENTIERE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_10_4

Nombre de délégués en exercice : 32

Présents : 26

Votants : 32

Objet : Rapport d'activités du service public d'assainissement non collectif 2025

L' an deux mille vingt six, le lundi 12 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 06 Octobre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean -Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur AYGLON Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Monsieur PRADIER Eric
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame CHALVET Eliane a donné pouvoir à Monsieur COLOM-Y-CANALS François
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur LE ROUX Thierry a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur LAURANT Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Jean Philippe DESMARECAUX, Vice-président, rappelle que la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes possède la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ».
Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services ont été instaurés en 1995 pour assurer une meilleure transparence sur le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, vis à vis de l'assemblée délibérante de la collectivité, mais également vis à vis du grand public (et particulièrement des abonnés).
Le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (précisé par l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008) précisent le contenu de ces rapports.
En vertu de l'article L5211-39-du CGCT, le Président de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes adresse, au maire de chaque commune membre le rapport retraçant l'activité du service.
Ce rapport sera mis à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités du SPANC,
APPROUVE le contenu dudit rapport,
AUTORISE le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés,
AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires.

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 007-200039832-20261012-D_2026_10_4-DE

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 12/10/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le